

2024-1378
2024-06-04

Bifénazate technique

**POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT
SOLIDE**

PRINCIPE ACTIF : bifénazate 98,5 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**N° D'HOMOLOGATION 27923
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET: 60 kg, 80 kg

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709 Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

**POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie,
exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300**

2024-1378
2024-06-04

MODE D'EMPLOI :

À n'utiliser que pour la fabrication d'un acaricide qui est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Sensibilisant cutané potentiel.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas le rejeter dans les étendues d'eau comme les lacs, les ruisseaux et les rivières.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, au frais et au sec, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments pour les humains ou les animaux. Tenir le contenant fermé, et ne pas le réutiliser une fois vide.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la

2024-1378
2024-06-04

Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes et de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL et le logo d'UPL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.